



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Hasnon**



Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de la résidence *Noël Leduc* vous souhaite la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les

modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



**L'établissement propose 71 places en hébergement permanent
et 4 places en hébergement temporaire.**



Votre cadre de vie

Située à Hasnon, à proximité de Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes, la résidence *Noël Leduc* bénéficie d'un cadre verdoyant et agréable où il fait bon vivre.

Elle doit son nom à Noël Leduc, ancien président fondateur du COLE (Comité de gestion des Œuvres sociales et de Logements d'anciens et d'Entraide), qui était chevalier de la Légion d'honneur et très investi auprès des personnes âgées.

Elle propose 71 places en hébergement permanent et 4 places en hébergement temporaire.

Une unité sécurisée nommée *Arc-en-Ciel* accueille 12 personnes souffrant de troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les

animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

La résidence comprend également une unité d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes de 12 places nommée *Les Aquarelles*. Les compétences éducatives de l'équipe permettent un accompagnement spécifique visant à maintenir leur autonomie et à préserver les liens familiaux et sociaux.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent cadre de vie à l'aide-soignant, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 21 m², toutes les chambres sont équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Certains logements sont communicants et permettent l'accueil de couples.

L'établissement dispose également d'un logement double de 40 m².

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, l'équipe soignante vous accompagnera dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. La mise en service de ces appareils sera effectuée par

le technicien ; vous devrez apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagé avec du mobilier et un lit adaptés aux difficultés, ce logement est le vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos meubles et vos objets personnels (dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie de tous).

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence 48h à l'avance.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacun des logements, chaque fois que cela est nécessaire, de même pour les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) est effectué toutes les semaines. Vos affaires personnelles seront également entretenues et marquées avec des étiquettes à votre nom par nos soins, sans supplément à votre charge. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat, comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de vos proches si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de l'établissement et du jardin sont pris en charge par l'équipe technique.
- Chaque jour, **votre courrier** est mis à disposition dans votre boîte aux lettres personnelle.
- **Un salon de coiffure** est mis à votre disposition au sein de la résidence. Vous pourrez également faire appel au coiffeur de votre choix et nous prévenir 48h à l'avance pour effectuer la réservation.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, sophrologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins en fonction de vos besoins.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans **le coffre** de la résidence.





Les membres du personnel feront preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de la résidence *Noël Leduc*, toutes professions confondues, sont là pour assurer votre bien-être.

Depuis 2021, ils fonctionnent selon un modèle d'équipe responsabilisée investie collectivement et individuellement pour apporter le meilleur accompagnement.

Toute l'équipe reste sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier et technique** comprend des agents cadre de vie, des agents hôteliers, des lingères, un responsable cadre de vie et un technicien.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, un encadrant des unités de soins, un psychologue, un psychomotricien, un ergothérapeute, un kinésithérapeute, un professeur d'activités physiques adaptées et santé, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des accompagnants éducatifs et sociaux, des aides médico-psychologiques et des agents de soins.

- **L'équipe vie sociale et éducative** comprend un animateur professionnel et un éducateur spécialisé. Cette équipe est renforcée par les soignants, les services civiques et une implication forte des bénévoles.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, un assistant de direction et un agent d'accueil pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit, en lien avec la diététicienne, des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, de vos souhaits ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les repas sont élaborés sur place, et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, le salon de convivialité est réservé à cet effet. Le menu du jour vous sera proposé. Il suffit d'informer le responsable cadre de vie au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner en chambre ou dans les salons prévus à partir de 7h30 ;
- le déjeuner à partir de 12h ;
- le goûter de 15h30 à 16h30 ;
- le dîner à partir de 18h.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Participer à des ateliers pour exercer votre mémoire, à des activités manuelles, à une chorale ? Ou bien confectionner un gâteau et pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Nous proposons un panel d'animations variées afin de répondre aux envies et aux besoins de chacun. Vous pouvez participer à des activités physiques (gymnastique douce, parcours de marche...), des ateliers manuels (création d'objets décoratifs, jardinage), des ateliers culinaires et des activités ludiques ou culturelles (jeux, théâtre, conférences, ateliers de philosophie...). Les véhicules de l'établissement permettent des sorties régulières : à la pêche, à la mer, au restaurant, dans des parcs animaliers, au marché, dans les magasins... Des ateliers de médiation animale sont aussi proposés grâce aux ânes, chèvres et poules présents dans le parc de l'établissement. Vous pourrez par exemple profiter de balades en calèche ou aller ramasser les œufs.

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées avec les élèves des écoles voisines, les enfants du personnel, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Un programme d'animation spécifique et adapté est proposé dans l'unité de vie pour personnes handicapées vieillissantes *Les Aquarelles*, notamment en lien avec les associations partenaires du secteur handicap et également avec les anciens foyers de vie des résidents accueillis au sein de cette unité.

Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions. Une association des familles et amis des résidents, *Les petits bonheurs partagés de Noël Leduc*, a été créée en 2018 pour favoriser les rencontres et dynamiser la vie sociale de l'établissement.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place par un animateur professionnel dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer. Le programme des activités est affiché devant les ascenseurs de l'établissement.

Une émission de radio quotidienne (du lundi au vendredi) vous annonce les événements importants prévus dans la journée.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, les espaces communs sont à votre disposition.



Famileo

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de bénéficier de notre abonnement à l'application Famileo, permettant de recevoir régulièrement des nouvelles de vos proches sous forme de gazette personnalisée.

La méthode Montessori

Nous déployons la méthode Montessori dans l'ensemble de notre établissement.

Elle consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes, à mettre en place des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Cette nouvelle approche a des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.



Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

La qualité des soins

La résidence *Noël Leduc* est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels

ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est dans tous les cas informé des prescriptions réalisées.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre logement à la résidence lorsque vous reviendrez.

L'établissement est équipé d'une salle de télé-médecine où il est possible de réaliser des téléconsultations avec un spécialiste, avec accord préalable du médecin traitant.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte Vitale et votre carte mutuelle accompagnées des attestations correspondantes ;
- votre dossier administratif complet ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles qui seront marquées à votre nom par l'établissement.

Les dispositions en cas de décès doivent être connues par l'équipe dès votre admission.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche

remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les démarches administratives concernant la mise en place de ces aides sont à votre charge.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine du lundi au samedi de 10h à 16h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à l'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet personnalisé d'accompagnement en lien avec le référent identifié dès votre admission. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les notices d'information relatives à la personne de confiance et aux

directives anticipées, ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée à l'accueil de l'établissement). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Décembre 2023. Crédit photo : Thomas Gogny. Réalisation : land'IM.
Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyens d'accès : SNCF : gare de Saint-Amand-les-Eaux (TER), gare de Valenciennes (TGV).
Bus : ligne 107, arrêt « Hasnon Place ».
Route : A23 sens Lille-Valenciennes (sortie Denain), A23 sens Valenciennes-Lille (sortie Hasnon).

Noël Leduc Maison de retraite médicalisée (EHPAD)

11, rue Pierre Lauwers — 59178 Hasnon
Téléphone : 03 27 51 95 00 — Fax : 03 27 51 95 08
Courriel : noelleduc@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et près de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.



fondationpartageetvie.org